

Sur les murs, boiserie, dans les appartements, dans les vaisseaux, sur les peintures, nous préparons le produit de manière à lui donner la qualité de nettoyer tous les encadrements, en rendant au boisier, au vernis leur première propreté et en attaquants les germes, les microbes et les insectes, autres sources d'infection et d'insalubrité. Les marchandises, tout ce que renferme le carreau des navires, peuvent être ainsi désinfectés par le gaz et les vapeurs de nos produits sans les décolorer, mais alors en employant les fumigations de nos huiles aromatisées avec des huiles essentielles plus aromatiques et plus insecticides que les autres à cause de la présence du styrène et du caproène que le savant baron Thénard y a constatés.

Recevez, monsieur le Directeur, etc.  
FRANÇOIS CHEVALIER,  
prêtre,  
Avenue Victor Hugo, 17.

Telle est, en substance, le remède antichlorique préconisé par l'abbé Chevalier. Nous le répétons, la proposition émane d'un savant qui n'est pas habitué à s'abandonner à des chimères. Elle nous semble des plus sérieuses et mériter l'attention du conseil d'hygiène, qui pût facilement, et sans qu'il en coûte rien, vérifier l'exactitude des résultats obtenus déjà. Ces résultats seraient si prodigieux qu'il n'est pas admissible, dans les circonstances présentes, qu'on se refuse à une expérience immédiate.

Ajoutons que M. l'abbé Chevalier nous a autorisés à dire qu'il mettait gratuitement à la disposition de la ville de Toulon, à partir d'aujourd'hui même, la quantité nécessaire de son produit désinfectant.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De ses correspondances particulières et par fil spécial.)

Séance du 30 juin 1884

Présidence de M. BRUNSON

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président dit qu'il a reçu de M. le Président du Sénat la proposition de loi sur le divorce, adoptée avec modifications par le Sénat.

Cette proposition est renvoyée à la commission qui en a déjà déposé.

La révision

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

M. Pelléan développe un contre-projet ainsi conçu : « La Chambre, jugeant nécessaire d'effacer de la Constitution tout ce qui est contraire à la souveraineté du suffrage universel, décide qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. »

L'amendement de La Forge soutient un contre-projet portant que le paragraphe 2 de l'article 8 de la loi du 25 février 1875 est modifié comme suit : « Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elle se réunira en assemblée nationale pour procéder à la révision. »

Cette conception de la révision était celle de Gambetta, qui l'a soumise à l'Assemblée nationale, et qui conduisit tout autre mode de révision comme une usurpation flagrante de la souveraineté nationale. La révision par une Constituante est seule conforme aux principes républicains et aux doctrines de tous les grands auteurs du droit.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

loi du 25 février 1875. Il faut aussi réviser l'article 5, qui confère au Président de la République et au Sénat le droit exorbitant de dissolution. Ce droit doit être supprimé.

Il y a lieu aussi de rétablir la permanence des Assemblées et le droit de ratifier tous les traités.

Ce programme n'a rien de révolutionnaire. D'ailleurs, la Chambre votera sur chacun des articles qu'il contient et pourra écartier certains points.

En ce qui concerne le mode d'élection du Sénat, si le Congrès se réunit dans la Constitution, comment pourra-t-on s'opposer à ce que le mode d'élection de la Chambre y soit aussi introduit? Voilà un ordre d'idées qui s'impose. Comment détaillerons-t-on le Congrès de s'y arrêter? Par quelles bonnes raisons? On les cherche vainement.

Le gouvernement veut limiter la discussion devant le Sénat; mais il n'empêchera pas les membres du Congrès de se mettre d'accord sur l'amendement de M. Anquetin, interdisant aux membres des familles royales d'aspirer à la présidence de la République. La question préalable ne serait certainement pas votée sur cet amendement.

C'est à contre-sens que l'on veut introduire beaucoup de ses amis, à l'occasion de la Constitution de 1875. S'il s'est résigné à cette transaction, c'est parce que le droit de révision était réservé et laissait l'espoir d'un véritable régime républicain. Le jour est venu de la faire.

A partir d'aujourd'hui, on aura la Constitution qu'on se sera librement faite; mieux vaut attendre que de se laisser imposer une Constitution qui ne serait pas celle de la majorité démocratique.

En refusant aujourd'hui une révision sérieuse, on s'expose à ce que le pays en réclame une plus intégrale, et ce pourrait être le Sénat qui payerait la rançon de cette politique. (Applaudissements.)

M. Jules Ferry demande le rejet de l'amendement comme le plus propre à s'assurer indéfiniment la révision. (Très bien!) Chacun peut avoir son programme révisionniste; mais on semble oublier que le véritable corps constituant, c'est le corps électoral. (Rires ironiques à droite et à l'extrême-gauche.)

Il faut que le peuple derrière soi pour faire la révision. Or il y a une manifestation unanime des électeurs pour la révision limitée. Le terrain de la révision est nettement tracé dans les cahiers électoraux de 1881; c'est sur ce terrain que le gouvernement s'est placé.

Le ministre déclare que ceux qui ont repoussé la révision en 1882 n'obtiennent pas à des scrupules les constitutionnels, mais en faisant une question ministérielle. Le contre-projet de M. Goblet est contradictoire, car si les arrangements qu'il consent à prendre sont définitifs, pourquoi les prendrait-il si ces arrangements étaient soumis au corps électoral. (Rires ironiques à droite et à l'extrême-gauche.)

La formule de M. Goblet serait de toutes la plus mauvaise, la plus dangereuse. Si M. Goblet s'est résigné à l'échec de la révision, le gouvernement ne s'engage pas à l'accomplir. (Applaudissements.)

Le ministre proteste vivement contre l'accusation de jeu de mots, ridicule comédie, il est convaincu que le pays veut la révision et il prie ceux qui la veulent sérieusement, de repousser toutes les formules autres que celle du gouvernement.

Parlant des garanties à donner au Sénat, le ministre assure que plus la majorité sera nombreuse pour le projet du gouvernement, plus le Sénat pourra avoir confiance dans les intentions de la Chambre. Si on ne sait pas quelles garanties on peut encore lui offrir en dehors des engagements extra-parlementaires dont il a été parlé, on peut interpellier le gouvernement et voter un ordre du jour qui sera un véritable contrat.

L'orateur termine en déclarant que le gouvernement ne pourrait pas continuer son œuvre si la Chambre ne lui accordait pas un vote de confiance sur cette question.

M. Andrieux déclare que la théorie de la limitation des pouvoirs du Congrès est absurde. Il dit que le Congrès a le pouvoir constituant, parce que c'est la représentation du peuple souverain.

L'orateur insiste sur le programme du gouvernement républicain, qui est de donner au peuple le droit de réviser la Constitution. Ce droit est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.

M. Cunéo d'Ornano combat cette doctrine qui établit une République de droit divin et supérieure au suffrage universel. Telle est la doctrine républicaine, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Cunéo d'Ornano déclare qu'il ne se propose pas d'attaquer les institutions républicaines; loin de là, il veut défendre les principes républicains, qui paraissent oubliés par la majorité. Les principes républicains, en matière de Constitution, ont été affirmés par des autorités assez considérables.

M. Madier de Montjau dit que la République est au-dessus des majorités.